

Association des Prospecteurs de Manicouagan

MÉMOIRE

RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DES MONTS GROULX ET DE L'ÎLE
RENÉ-LEVASSEUR : POINT DE VUE DES PROSPECTEURS DE LA RÉGION

Présenté par Jacques Ferland, ex-président de l'APM

Présenté à

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Sainte-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

10 juin 2003

Présentation de l'organisation

L'Association des Prospecteurs de la Manicouagan comprend une trentaine de prospecteurs actifs. Son but principal est d'encourager, encadrer et promouvoir la prospection minière dans la MRC de Manicouagan et de représenter les intérêts de ses membres.

Brève explication de l'intérêt porté au projet

L'association porte un intérêt majeur à ce projet parce qu'on a consacré moins de 50 lignes dans les deux projets d'aires protégées sur le caractère géologique exceptionnelle de la région. De plus, un des membres se trouve brimé par la création de l'aire protégée des monts Groulx. Ensuite, dans sa formulation actuelle, la loi sur les aires protégées nous interdit toute activité minière avant même de nous consulter.

Le projet de loi enterre définitivement un des plus beaux potentiels miniers du Québec, sans même l'avoir exploré de fond en comble.

Un prospecteur c'est comme un détective, ça lui prend des pistes, des indices, tels les relevés mag, cartographie géologique, levé géophysique et géochimique.

Il nous manque encore quelques unes de ces informations pour stimuler l'exploration.

Le projet des aires protégées ne tient pas compte de la préoccupation économique pour la région qui a été essentiellement développée par l'exploitation forestière et minière. Si il n'y avait pas eu d'exploitation minière à Schefferville, Sept-Îles ne serait pas ce qu'il est. S'il n'y avait pas eu la ville de Gagnon, il n'y aurait pas eu Fermont, Port-Cartier et pas de route 389, donc pas d'accès routier aux monts Groulx!

Les gouvernements passés ont très peu investi dans le développement des communautés nordiques et dans leur maintien. Ce sont les compagnies qui ont supporté l'ensemble de ces coûts y compris la construction des villes et le maintien des infrastructures. Ici dans la région on s'en souvient.

Maintenant, il y a un lien de plus en plus étroit entre les entreprises et le milieu. Exemple : Kruger inc. avec sa table de concertation, Alcoa ont investi trois millions dans le fonds du Service d'actions entrepreneuriales, Hydro-Québec avec le fonds de la Toulousteuc. Maintenant le développement économique passe par une concertation et une prise en charge de son développement par le milieu!

L'industrie minière n'échappe pas à cette tendance. Un exemple de l'implication du milieu suite à une sensibilisation de l'APM. Un consortium regroupant la compagnie minière Quinto, Soquem, Falconbridge, Ressources Appalaches, Virginia, le FREM, le MRN investiront 350 000,00 \$ dans un levé géochimique de sédiment de fond de lac. Ainsi, tous ces intervenants reconnaissent le fort potentiel minier de la région y incluant les monts Groulx.

La force de la Côte-Nord c'est l'exploitation de ses richesses naturelles, tout son développement et son économie sont basés là-dessus! De se faire soustraire ainsi une zone reconnue par les experts comme possédant un fort potentiel minier c'est très décevant! Nous vous déposons ici quelques rapports des Gobeil-Bédard, Clark et Serge Perreault, géologues experts qui confirment ce potentiel.

Ce ne sont que quelques uns parmi les nombreux rapports qui soulignent le potentiel des monts Groulx surtout en nickel, cuivre, cobalt et éléments du groupe platine.

Nous vous citons deux exemples récents de ce type de mine :

- Inco, Mine Voisey's Bay, Labrador – exploitation prévue en 2006, entente de 2,9 milliards en 2002 avec Terre-Neuve
- Falconbridge, Mine Raglan Nunavik – 700 millions d'investissement , 464 emplois directs

Notons que entre la découverte des premiers indices miniers et la mise en exploitation de ces mines, il s'est passé plus de dix ans entre chaque projet. L'exploitation d'une mine est lié à un ensemble de facteurs géologique technologique et économique. Elle ne peut se réaliser dans une période de 3 ou 4 ans. Fait remarquable, la minéralisation de gisements de Raglan et de Voisey's Bay, sont similaires à celle qui pourrait éventuellement être exploitée dans les monts Groulx.

A-t-on les moyens d'ignorer ce potentiel et de rejeter définitivement un pareil apport économique pour notre province et notre région?

Je me souviens de l'intervention de M. Jack Picard qui a soulevé le spectre des mines de Gagnon et de Fermont. La ville de Gagnon a été fondé en 1960, la mine du Lac Jeannine découverte en 1958 et fermée en 1977. La ville de Fermont date de 1974 et a coûté plus de un milliard en dollar du temps. **Les normes environnementales ont beaucoup évoluées depuis et il n'y aurait plus la construction de villes.**

On n'a qu'à visiter le site du ministère des Ressources naturelles du Québec ou on dit que depuis 1995 les compagnies minières doivent déposer et faire approuver un plan de restauration des sites miniers. On peut en 2003 exploiter une mine dont l'aire d'activité est circonscrite dans un territoire donné et contrôlable, tout en permettant des activités de grandes natures!

Exemples :

- la mine et la ville de Murdochville situé près du parc de la Gaspésie
- la mine de métal de Myra Falls se trouve dans le parc Strathcona en Colombie Britannique
- la mine d'or de Contact Lake situé dans le parc provincial de la Ronge, en Saskatchewan

La position quant à l'autorisation ou non du projet

Tel que formulé, l'association s'oppose à un tel projet selon les modalités présentées actuellement. Premièrement parce qu'il n'y a aucune retombée économique appréciable à court ou moyen terme, en plus il n'y a aucune implication financière du gouvernement dans ce projet pour la gestion et la surveillance des étendues immenses. Si nous nous fions aux efforts mis dans la réserve de Louis-Babel, cette dernière est l'occasion de l'établissement de squatter et est difficile à surveiller et n'a pu amené aucune retombée au niveau de la recherche en forêt boréale. De plus, l'éloignement des infrastructures de support comme les hôtels et les transports publiques ne favorisent pas la venue de nombreux touristes.

Deuxièmement, on sacrifie peut-être des richesses et un développement minier qui pourrait avoir un impact économique majeur pour la région et le pays! Nous favorisons une approche différente ou en partenariat avec le gouvernement fédéral pour pouvoir accueillir un tourisme de masse qui serait réparti sur le réservoir Manicouagan, l'île René-Levasseur et les monts Groulx. Nous proposons la création d'un centre d'interprétation et de recherche multi-disciplinaire national du site de l'impact météoritique permettant de valoriser et de développer ce site exceptionnel avec des partenaires internationaux au niveau économique, universitaire et gouvernemental. Cette formule est déjà utilisée dans le projet du parc Boréal et compatible avec la création d'une réserve de la biosphère prônée par l'Association touristique régionale de Manicouagan.

En terminant, lors des premières audiences tenues à Baie-Comeau, M. Bergeron du MRN, mentionnait qu'il n'y avait pas de géocite exceptionnel à l'intérieur des deux aires protégées. Le géocite étant un phénomène géologique remarquable. Il avait effectivement raison, car la vérité c'est que si on inclut la zone de fracture provoquée par l'impact météorique, les deux aires protégées sont à l'intérieur d'un géocite de calibre planétaire visible de la lune et accessible par route.

Recommandations

L'Association des Prospecteurs de la Manicouagan demandent que la prospection minière soit autorisée pour les quinze prochaines années sur l'ensemble du territoire des monts Groulx et de l'île René-Levasseur, considérant que la mise en exploitation d'une mine demande des décennies de recherche pour y parvenir.

Nous demandons que dans l'éventualité d'un maintien du projet de loi d'aires protégées des monts Groulx, qu'un dédommagement juste et équitable soit accordé à notre membre, M. Jean Fortin, pour la perte de ses propriétés.

Nous recommandons une meilleure transparence de la part du ministère de l'Environnement dans toute consultation sur des projets de loi en lien avec le territoire régional. Le fonds régional d'exploration ainsi que les deux associations de prospecteurs de la Côte-Nord n'ont pas été consultés avant d'exclure la prospection. Les régions se vident de leurs habitants, pourquoi? En conclusion, nous sommes d'avis que la région est trop jeune pour qu'on décide de sa vocation éternellement surtout sans consulter tous ses habitants.